

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 25 Septembre 2025

Membres présents : 9

Membre excusé : 1 NETILLARD François (procuration à HERNANDEZ Didier)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 23 Juin 2025*
 - *Colonie – avancée du dossier*
 - *RPQS Eau 2024*
 - *Projet création syndicat scolaire*
 - *Dissolution syndicat transports*
 - *Convention bibliothèque – partenariat lecture publique*
 - *Affaires diverses*
 - *Dépôt branches*
 - *Accès plage*
 - *Fibre optique*
 - *Divers*

1. Approbation du compte rendu du 23 Juin 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 23 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Colonie – Centre de vacances

Suite à la dernière réunion de travail du mardi 2 septembre, la mairie a sollicité les financeurs potentiels (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, CAF, SYDED) en se basant sur le projet du CAUE présenté lors de la précédente séance.

Les assiettes de subventions sont différentes et plafonnées selon les différentes options retenues et leur éligibilité.

Après renseignements pris, les logements conventionnés auraient un taux de subvention supérieur à d'autres projets.

La commune attend toujours un retour de Néolia pour une étude d'opportunité.

Un rendez-vous avec Monsieur Langlois, Conseiller aux Décideurs locaux attaché à la trésorerie de Pontarlier, est programmé avec le conseil municipal le jeudi 2 octobre à 20 h.

La commune prendra également l'attache de la Caisse des Dépôts et Consignations qui pourrait accompagner la collectivité d'un point de vue financier.

La municipalité a rencontré le notaire Me Pernet afin de connaître les modalités du droit de préemption notamment. Il a conseillé de déléguer, comme évoqué précédemment, le droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier.

Il est rappelé que l'EPF est une structure qui peut assurer le financement de gros projets pour le compte des communes, moyennant une participation de 1 % du montant TTC de l'acquisition par an.

Le 11 septembre 2025, la commune a reçu le droit de préemption de la commune d'Hornaing qui a signé un compromis de vente avec la société Grandvullemin Immo.

Concrètement, la commune a 2 mois pour faire valoir son droit de préemption si elle souhaite acquérir le bien en lieu et place de Grandvullemin immo. Il existe une possibilité de demander un délai supplémentaire d'un mois.

Dans le cas où la commune souhaiterait acheter le bien et au vu des dernières discussions, il avait été décidé de faire appel à l'EPF pour financer l'acquisition.

Le Conseil municipal n'est pas encore fixé sur le fait de préempter ou non sur ce bien.

Dans tous les cas, la commune ne pourra financer cette acquisition éventuelle et devra mandater l'EPF pour préempter à sa place.

Le conseil accepte de transférer son droit de préemption à l'EPF pour cette opération dans le cas où et seulement si la commune décidait de préempter.

Cette décision liée à la préemption éventuelle ou non sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, courant novembre en fonction des délais accordés.

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2024

L'adjoint en charge de l'eau présente le rapport sur le prix et la qualité du service Eau : l'eau distribuée est de bonne qualité et le rendement du réseau communal est de 86.9 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce RPQS pour l'année 2024.

Un point est fait sur le transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs au 1^{er} janvier 2026. Des réunions ont eu lieu avec les agents techniques et administratifs de toutes les communes et syndicats.

Le prix de l'eau sera défini par la communauté de communes avant la fin de l'année pour évoluer progressivement de 2026 à 2030. Une communication à ce sujet devrait être faite par la communauté de communes.

4. Projet de création d'un syndicat scolaire

Actuellement, la gestion du groupement scolaire, du périscolaire et de la médiathèque sont inclus dans le budget communal de Oye-et-Pallet. Les élus des 4 communes concernées projettent de créer un syndicat pour une gestion plus claire et transparente de ces infrastructures. Le Sous-Préfet a validé ce principe et la trésorerie de Pontarlier nous accompagnera dans la création de ce syndicat. Des statuts sont en cours de rédaction et une réflexion est engagée notamment concernant la participation financière de chaque commune.

Des membres des 4 conseils municipaux seront désignés pour intégrer ce futur syndicat.

5. Dissolution syndicat transports

Le comité du syndicat de transport à la demande a voté sa dissolution au 31 décembre 2025, du fait notamment de l'absence de fréquentation. Les communes membres doivent approuver cette dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la dissolution de ce syndicat.

6. Médiathèque – partenariat lecture publique

Un partenariat existe entre la Médiathèque du Doubs (conseil départemental) et la médiathèque de Oye-et-pallet, notamment pour le prêt de documents, l'organisation d'animations et la formation du personnel. La bibliothèque de St Point Lac pourrait également être intégrée à ce partenariat et bénéficier des modalités de la convention. Accord du conseil.

7. Affaires diverses

- Dépôt de branches chemin de la vierge : il est rappelé que le brûlage des branches est interdit donc le dépôt de branches n'est plus autorisé.

Réflexion pour l'achat d'un broyeur ou d'une benne avec d'autres communes ou pour le prêt de matériel par Préval. La question se pose pour la commune qui a un volume important avec les haies de la plage mais aussi pour les particuliers qui demandent une solution afin d'éviter des voyages en déchetterie.

- Stationnement plage : la municipalité a rencontré une société qui propose d'installer des barrières pour pour gérer au mieux le stationnement, éventuellement en le rendant payant, et éviter une sur-fréquentation de la plage. Une réunion de travail sera organisée pour étudier cette éventualité.

- Fibre optique : à compter de novembre 2028, le réseau cuivre du réseau téléphone sera supprimé. Une permanence pour les foyers non raccordés au réseau fibre est proposée à la salle polyvalente le mercredi 1^{er} octobre de 9 h 30 à 12 h, en présence des opérateurs commerciaux.

- Demande pour enfouir les réseaux électriques sur la commune, chemin du lac notamment. Un chiffrage sera demandé.

- Pour rappel, le bruit est interdit entre 22 h et 7 h.

Problème du bruit lié au dépôt de verre dans le bac à verre situé chemin du haut : plainte d'un riverain. Le conseil est démunie de solutions par rapport à cette demande : la mairie a fait une demande de nouveaux bacs moins bruyants à la communauté de communes, compétente en matière de déchets, mais n'a pas obtenu de réponse favorable.

- Demande de Monsieur Parrod Martial pour intervenir : il mentionne un courrier qu'il a reçu lui rappelant l'interdiction de laver ses véhicules en période de restriction d'eau. Il estime qu'en tant que professionnel il est autorisé à laver son matériel.

Monsieur le maire rappelle qu'en situation d'alerte renforcée de restriction d'eau, le lavage de véhicules ou matériel professionnel est possible uniquement pour des questions de santé et de salubrité publique.

Il rappelle également que le lavage sur la voie publique est interdit toute l'année.

La loi autorise le lavage des véhicules, hors période de restriction uniquement sur plateforme permettant à l'eau souillée d'être récupérée.

La séance est levée à 22 H 10
Les Grangettes, le 26 septembre 2025.

Le Maire,



